



**EVALUATION INTERMEDIAIRE 2014-2016
RESUME A L'ATTENTION DES CITOYENS**

TERRITOIRE AUVERGNAT

**PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT RURAL FEADER
AUVERGNE 2014-2020**



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



Évaluation intermédiaire du PDR Auvergne 2014-2020

Basée sur une situation au 31 décembre 2016

*Après une année de transition et deux années de mise en œuvre de la programmation 2014-2020 du **PDR Auvergne**, une évaluation intermédiaire a été réalisée, conjointement avec celle du PDR Rhône-Alpes.*

*Cette évaluation s'inscrit dans le cadre réglementaire du **FEADER**, en réponse aux 21 questions évaluatives communes fixées au niveau européen. Pilotée par un Comité d'évaluation multi-partenarial, conduite par les Cabinets E-dater et AND-International sous la coordination de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, cette évaluation a mis en évidence les réalisations et premiers résultats du programme. Elle s'est basée sur des analyses quantitatives (valorisation des outils de gestion, des rapports d'instruction, de données de contexte...) et qualitatives (enquête en ligne auprès des bénéficiaires, entretiens semi-directifs, focus-groupes...).*

Ces travaux ont également eu pour rôle de cadrer l'ensemble des travaux évaluatifs du PDR pour la période 2014-2020. Ce qui permettra ainsi d'anticiper le recueil des données utiles. Présentés au Comité de suivi du PDR en juin 2017, ces premiers travaux évaluatifs seront suivis d'une évaluation finale clôturée en juin 2019.

Les principales conclusions...



Priorité 1 – Transfert de connaissance et innovation



Les secteurs agricoles et sylvicoles font face à une exigence de compétitivité accrue couplée à des enjeux environnementaux. Le **FEADER** favorise l'accès à de nouvelles connaissances et la mise en œuvre de projets innovants pour accompagner les exploitants agricoles et forestiers dans ces mutations.

5 projets du Partenariat Européen de l'Innovation (PEI) sont financés.

Ils visent par exemple à développer des éco-matériaux pour le bâtiment issu du Sapin-bois, des nouvelles techniques de sciage pour le très gros bois, ou bien encore la recherche de nouvelles valeurs agronomiques et agro-alimentaire du blé.



Priorité 2 – Viabilité des exploitations agricoles, compétitivité de tous les types d'agriculture dans toutes les régions, promotion des technologies agricoles innovantes



Le **FEADER** contribue à la **viabilité** des exploitants agricoles auvergnats. Il les aide à améliorer leur compétitivité et finance des investissements pour la modernisation (bâtiments d'élevage, locaux, investissements matériels), la diversification et la commercialisation des productions.

Depuis 2014, 168 millions d'euros d'investissement public et privé ont été engagés.

Ces aides améliorent la rentabilité et la productivité des exploitations aidées par rapport aux exploitations non aidées. Ainsi, de 2012 à 2014 les exploitants aidés en Auvergne ont eu un chiffre d'affaires qui a augmenté d'1,8% alors que celui des exploitations non aidées a baissé.

Le **PDR Auvergne** contribue aussi à la viabilité des nouveaux installés.

Depuis 2014, le FEADER a soutenu 70% des nouvelles installations de jeunes agriculteurs en Auvergne dont 25% ont aussi bénéficié d'aide à l'investissement.

Les aides à l'investissement du **FEADER** favorisent aussi une meilleure maîtrise des coûts d'approvisionnement et énergétique, facteur de compétitivité des exploitations. Ainsi, sur la période 2012 à 2014, le ratio d'évolution moyenne du poids des charges d'approvisionnement/CA de l'exploitation des exploitants aidés a diminué de 3 points de pourcentage.



Priorité 3 – Organisation de la chaîne alimentaire et gestion des risques



Le **FEADER** soutient les productions auvergnates sous signes de qualité ainsi que leur commercialisation.

Depuis 2014, près de 200 opérations ont été financées. Ces aides concernent :

- ☆ la certification AB ;
- ☆ la promotion des produits régionaux sous label - exemples : lentilles sous AOP, label rouge pour la filière volaille et viande... ;
- ☆ l'investissement dans du matériel de transformation et développement des circuits courts – exemples : atelier de fabrication de glaces fermière ou atelier de fabrication de yaourts].



Priorité 4 – Restauration, préservation et renforcement des écosystèmes liés à l’agriculture et à la foresterie



Afin de maintenir l’exploitation des terres agricoles et forestières tout en préservant les espaces protégés et leurs ressources (eau, sol, biodiversité végétale et animale), le **PDR Auvergne** accompagne les différents acteurs de ces territoires - exploitants agricoles et sylvicoles, animateurs des sites environnementaux - dans la mise en place de contrats de gestion.

Ainsi, le programme finance l’animation des sites Natura 2000 pour déployer des actions de sensibilisation, de communication, d’appui technique en matière de biodiversité. Il accompagne aussi des territoires de projets à enjeux environnementaux et climatiques.

Le programme a financé :

- ☆ l’animation de l’ensemble des 94 sites Natura 2000 d’Auvergne ;
- ☆ 44 territoires de projets à enjeux environnementaux et climatiques représentant 38% des surfaces des terres agricoles auvergnates. Les exploitants s’engagent par contrat à maintenir et améliorer leurs pratiques agricoles afin de préserver les espaces et ressources naturelles.



Priorité 5 – Utilisation efficace des ressources et transition vers une économie à faible émission de CO2 et résiliente aux changements climatiques



Le **PDR Auvergne** accompagne la viabilité et le potentiel sous-exploité important du bois-matériau et/ou de bois-énergie : financement des investissements de desserte de la ressource et des investissements favorisant une gestion durable des forêts.

Près de 160 km de pistes et routes et 83 000 m3 de places de dépôts vont être créés.

La récolte de bois devrait ainsi augmenter de 50 m3 par hectare dans les 10 ans à venir.



Priorité 6 – Inclusion sociale, réduction de la pauvreté et développement économique



Le **FEADER** soutient le développement économique, l'attractivité et l'emploi des zones rurales notamment par le financement de stratégies de développement local élaborées par les acteurs locaux.

13 stratégies de développement local accompagnées à hauteur de 64 m€, touchant près de 75 % de la population auvergnate. Les projets portent sur la création de nouvelles infrastructures et services à la population (économiques, culturels, sociaux *etc.*).

Une centaine d'opérations soutenues pour la professionnalisation et le développement des acteurs touristiques régionaux. Exemples : rénovation ou création d'hébergements sous labels, mise en valeur des sites patrimoniaux classés, renforcement des équipements de tourisme pleine nature.

Ce document a été réalisé par la Direction des Fonds Européens (DFE) de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.
Programme de Développement Rural FEADER Auvergne 2014-2020

